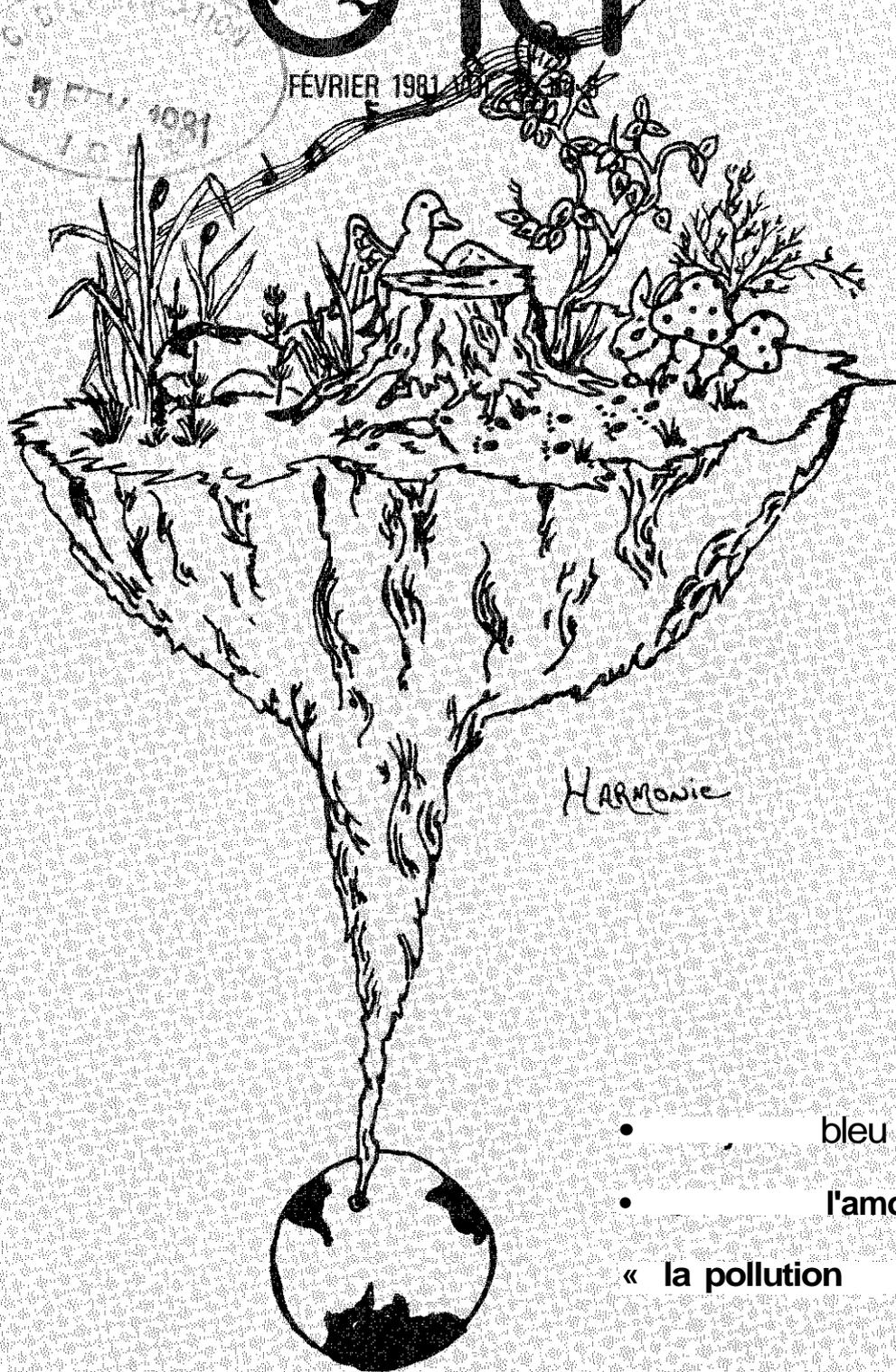


396.4 - 055.2 (714)
(05) Fem

femmes d'ici

396.4 - 055.2 (714)
5 FEM 1081
10

FÉVRIER 1981



HARMONIE

- bleu orchestrée
- l'amour
- « la pollution eaux

ÉQUIPE DE RÉDACTION

rédactrice en chef
Louise P.-PHon
rédactrices
Eliane Pelletier
Thérèse Nadeau
Marcelle B.-Dalpé
Rita Villeneuve
secrétaire-coordonnatrice
Huguette Dalpé

COLLABORATEURS

Ginette Voyer-Gagnon
Stella Bellefroid
Francyne Lessard
Lise Houle
Micheline Richard
Lise Thibault
Denise Bergeron
Louise Joly
Lise Marcoux

photos

Marcel Taillon
Jacques Jobin
Lise Houle

illustrations

Francine Lessard

PAGE COUVERTURE

Ghislaine C. Légaré

RESPONSABLE DU TIRAGE

Lise Gratton

Abonnement

1 an (10 numéros) \$5,00

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0705-3851

Courrier de deuxième classe
Enregistrement no 2771

Imprimé aux ateliers de
l'imprimerie de la Rive Sud Liée

publication de
l'Association Féminine d'Éducation
et d'Action Sociale
180 est, Dorchester, Suite 200
Montréal, Québec
H2X 1N6
Tél.: 866-1813

L'Association féminine d'éducation et
d'action sociale pourra autoriser la
reproduction des articles si on lui en fait
la demande.



SOMM QfC

Editorial / Ginette Voyer-Gagnon	3
Billet / Eliane Pelletier	4
Femme / Stella Bellefroid	4
Bouquin / Eliane Pelletier	5
Courrier /	5
En vrac / Louise Picard-Pilon	6
Question / Lise Girard-Leduc	7
Consommation / Marcelle B.-Dalpé	17
Jeu / Eliane Pelletier	17
Aller-retour / Louise Picard-Pilon, Lise Girard-Leduc	18
une joute bien orchestrée Lise Houle	8
le cuivre repoussé Micheline Richard	10
au rythme de fa vie Lise Thibault	12
réinventer l'amour Denise Bergeron	13
la pollution des eaux Louise Joly	14
l'accueil d'un jeune Lise Marcoux	15
colloques municipaux: la femme et l'activité physique Francyne Lessard	19

N.D.L.R.: Les articles publiés ici n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la pensée officielle de l'Aféas.

RÉVISION DU CODE CIVIL

Connaissez-vous les conséquences qui découleront des changements proposés dans la loi 89 (révision du Code Civil)? Cette loi touche le mariage, les régimes matrimoniaux, la séparation et le divorce, la filiation et ses effets, l'adoption et l'obligation alimentaire. Le Secrétariat d'État offre les services d'une avocate et d'une animatrice pour vous donner de l'information sur ce projet de loi (groupes de 10 à 50 personnes). Si vous désirez faire une demande, vous pouvez communiquer au numéro 283-6507 pour Montréal ou au numéro 1-800-361-7418 pour l'extérieur (sans frais) et demander Muguette Perreault, Le projet prend fin à la mi-mars. Hâtez-vous!

HUMANISATION DES SOINS EN PÉRINATALITÉ

Onze colloques régionaux sur l'humanisation des soins en périnatalité, organisés par l'Association pour la santé publique du Québec, se tiendront de la mi-novembre au mois de mai 1981. Ces colloques auront pour thème: "Accoucher ou se faire accoucher." L'objectif est d'amener tous les intervenants dans le processus de la grossesse/accouchement/naissance, à établir un nouveau contact social visant à faire de ce processus une expérience basée sur le respect mutuel des besoins et des limites de chacun d'eux.

LA MOITIÉ DU MONDE EST UNE FEMME

Par Ginette Voyer Gagnon



Durant l'automne 1980, l'AFEAS a fait une enquête. Une autre, me direz-vous? Oui, une autre... Si certaines des recherches que nous avons menées ont fait beaucoup de bruit, celle-ci fut très discrète. Elle est presque passée inaperçue, au point qu'à peine un peu plus de la moitié de nos cercles y ont participé. Pourtant, elle concernait un domaine à propos duquel bien des hommes font beaucoup de bruit...

Cela vous intrigue? Vous vous demandez de quoi il pouvait bien s'agir? Voilà: En 1977, l'AFEAS s'était fixée comme objectif d'arriver, au cours des deux années suivantes, à ce qu'au moins un membre par cercle soit élu à un poste décisionnel. Il nous fallait donc vérifier dans quelle proportion cet objectif avait été atteint. Les commissions de recherches provinciales en milieu rural et urbain ont donc préparé un questionnaire destiné à faire cette vérification. Vous retrouvez à l'intérieur du présent numéro, les résultats sommaires de la recherche.

En regardant les résultats, nous pourrions affirmer que nous avons atteint notre objectif puisqu'on moyenne, il y a presque deux (2) personnes par cercle à des postes décisionnels. Il faudrait ajouter à ces résultats celles qui appartiennent aux cercles qui n'ont pas répondu pour une raison ou une autre. En outre, il ne faudrait pas oublier les femmes qui n'ont pas renouvelé leur adhésion à l'AFEAS parce qu'elles occupaient précisément l'un ou plusieurs de ces types de postes. L'AFEAS peut donc se féliciter du travail d'information et de formation accompli auprès des femmes, travail dont nous pouvons apprécier les résultats.

Est-ce à dire que nous devons nous croiser les bras en nous écriant: "mission accomplie?" Est-ce à dire que nous ne devons plus parler politique à l'AFEAS?

D'abord, où retrouve-t-on les membres de l'AFEAS? Les chiffres nous disent qu'elles sont surtout dans les postes les plus discrets et où il n'y a pratiquement pas de campagne à mener pour être élu. On en retrouve beaucoup chez les marguilliers et conseils d'administration des centres de santé et de services sociaux. Nous sommes beaucoup moins nombreuses et, dans certains cas, absentes, là où les postes sont vraiment publics et nécessitent souvent une lutte pour y parvenir. Je pense ici aux commissions scolaires, aux conseils municipaux, à l'Assemblée Nationale et même à la Chambre des Communes.

Pourquoi, nous les femmes, avons-nous aussi peur de nous impliquer politiquement? Craignons-nous que ce soit trop compliqué? Serait-ce que nous préférons le calme d'un travail discret et en apparence plus efficace, à des luttes publiques souvent compromettantes? Serait-ce que la société des hommes a fait du domaine de la chose publi-

que leur chasse-gardée? Ces messieurs ont-ils peur de devoir partager le rôle d'éducation et d'administration de la famille s'ils ouvrent toutes les portes du cénacle politique aux femmes?

L'on s'inquiète, et sûrement avec raison, des difficultés présentes et futures des membres de familles monoparentales. Ne devrait-on pas s'inquiéter autant d'une société dont le pouvoir est assumé presque exclusivement par les représentants d'un seul sexe. Une question posée, l'an dernier, dans la Gazette des Femmes m'a fait beaucoup réfléchir. Je la porte à votre attention: "À quoi ressemblerait un Québec ou l'Assemblée Nationale si elle était composée comme la société de 52% de femmes?"

Actuellement, il existe une vague où chacun des conseils cherche à avoir une femme dans ses rangs. Il s'exerce des pressions de la part même du gouvernement dans ce sens. Alors, pour se donner bonne conscience, l'on recherche la "femme" qui a des chances d'être élue et à la fin de son mandat l'on tient à la remplacer par une autre femme. Mais l'on s'arrête là, il n'y a toujours qu'une seule femme sur ces conseils. Est-ce là l'égalité à laquelle nous devrions viser?

Loin de moi l'idée d'en imputer la faute uniquement aux hommes. Je serais plutôt encline à nous demander: que faisons-nous, nous les femmes, pour que ça change? De quelle façon, prévoyons-nous les élections à tel ou tel poste?

Vous savez, il ne suffit pas que ces messieurs aient voulu suivre le courant et se donner bonne conscience en nous acceptant parmi eux. Une fois élues, il nous faut leur prouver notre capacité à administrer, à comprendre des lois, des règlements. Il faut donc accepter de travailler souvent plus fort que nos confrères masculins et surtout, apprendre à défendre notre opinion et à valoriser notre travail.

À travers tout cela, il est important que nous gardions des attitudes qui nous sont propres. Si les femmes doivent participer à l'édification de la société et vraiment y apporter l'élément de complémentarité que l'on attend d'elles, c'est en acceptant l'idée qu'est bonne et nécessaire leur façon de penser et d'agir.

Nous avons le potentiel pour participer à tous les domaines de la vie en société. Nous avons les outils et les institutions près de nous pour nous aider à prendre conscience de nos possibilités et nous permettre d'acquérir une formation en ce sens.

La voie est ouverte, d'autres nous ont précédé. Donc, membres de l'AFEAS, ayons l'audace d'occuper toute notre place de citoyenne.

LES MISS... TIFIEES

Par Eliane Pelletier

Depuis qu'il n'existe plus de vraies princesses, de vraies duchesses, depuis que les reines ne se trouvent que dans les livres d'histoire, c'est la grande course, la frénésie, chez les roturières: toutes veulent s'approprier le titre, porter le sceptre, coiffer la couronne et régner un jour. Dans notre républicaine Amérique, l'ambition n'est pas moins grande où chacune se voit Miss quelque chose et pourquoi pas, Miss Monde?

Être celle dont on parle, régner sur toutes les autres femmes, être la plus belle, la plus populaire, avoir sa photo dans les journaux — au moins l'hebdomadaire du coin — se savoir enviée, ceindre une couronne, fût-elle en fer-blanc, porter une cape de riche fourrure, même si c'est du nylon, être seule sous les feux de la gloire. Quel rêve! Qu'importe s'il faut, pour y parvenir, faire quelques concessions: perdre sa liberté pour des semaines, des mois, tomber sous la coupe d'une organisation capricieuse, se laisser caresser la croupe par des mains indésirables, répondre à des normes irréalistes imposées par des mâles.

Les hommes, finauds et rusés, ont compris quel profit ils pouvaient tirer de cette fatuité des femmes et dans le moindre village, les organisateurs de festivals promettent la gloire aux petites ingénues en échange de la réussite financière de la fête. Le tout se termine par l'apothéose de la parade, parade qui pourrait être celle du rire. Voyez passer La Reine de l'industrie laitière., ça reste dans nos compétences. Miss balle-molle... où voyez-vous l'équivoque? Miss "teen ager"... il faut prévoir la relève. Miss western... on ne peut pas tous être séparatistes. La Reine de la patate... pourvu qu'elle ne le fasse pas. Miss festival du cochon... peut-être la plus près de la réalité.

Tout le monde s'esclaffe. Il n'y a que la gagnante à s'accrocher à son titre fictif, à croire à la réalité de sa couronne. Sommes-nous si naïves?



EN VERS NOTRE CONGRÈS D'ORIENTATION

Par Stella Bellefroid

Qu'elles sont donc agréables ces belles journées d'hiver! Le soleil qui reflète sur la neige tombée de la veille me donne envie d'aller faire une randonnée de ski de fond. J'appelle Lucille et Gisèle et nous nous donnons rendez-vous pour une heure trente près du gros chêne, chez Urbain.

Après quelques réflexions sur cette journée extraordinaire, nous partons à travers champ, contourmons le boisé où nous nous arrêtons quelques minutes pour reposer nos membres par encore bien habitués à ces longs exercices. Puis, Gisèle s'informe: "Vous êtes déjà allées jusqu'au ruisseau? Allons voir s'il coule encore." Et nous voilà reparties en direction sud-ouest. Après avoir traversé quelques clôtures et évité les fossés profonds, Lucille s'inquiète: "Hé, Gisèle, tu as le sens de l'orientation au moins, parce que l'étoile polaire, moi, ça ne me sera pas d'un grand secours". Celle-ci éclate de rire: "Voyons Lucille, depuis que je suis haute comme ça que je parcours ces champs; je pourrais m'y rendre en pleine nuit!"

Mais le mot "orientation" éveille en moi autre chose. Il faudrait que je leur en parle quand nous entrerons à la maison pour prendre un bon breuvage chaud.

"Sais-tu, Gisèle, tout à l'heure, quand nous t'avons suivie pour aller voir ton ruisseau, cela m'a fait penser à notre Congrès d'orientation. C'est aussi une démarche qui peut nous réserver des surprises."

"C'est vrai, Stella, je me demande où on en est dans la préparation. As-tu suivi les derniers développements?"

La conversation se poursuit sur les différentes étapes qui ont été franchies et celles qui restent à parcourir. Le document final est terminé et sera envoyé sous peu dans les cercles pour être étudié en mars. Nous aurons à nous prononcer sur les six aspects différents qu'à voulu prendre le document. Le premier chapitre réévalue les prises de position de l'AFEAS sur des sujets qui demeurent d'actualité mais aussi sur d'autres qui ont évolué. Le deuxième chapitre traite des plans d'étude et d'action qui seront suggérés pour que notre Association demeure un organisme efficace. Le troisième chapitre étudiera les différents modes de fonctionnement que nous nous sommes donnés et verra à les améliorer. Le quatrième chapitre traitera des arts ménagers dans le vécu des femmes d'aujourd'hui. La condition féminine fera aussi l'objet d'études sérieuses pour situer la place que les femmes veulent bien lui donner à l'avenir. Le dernier chapitre se penchera sur l'AFEAS face à la doctrine sociale de l'Église.

"Comme vous voyez, notre association rénovée devra refléter les aspirations de nos membres pour plusieurs années à venir."

"Et moi, ajoute Lucille, c'est décidé, je pose ma candidature à la présidence de mon cercle parce que j'aimerais bien être présente au moment de ces prises de décision!"

Par Eliane Pelletier

Je vous propose trois volumes dont la lecture pourra alimenter votre réflexion sur des questions fortement discutées en ce moment: la famille et la femme. Les thèses soutenues par les trois auteurs peuvent paraître ambitieuses mais elles nous aideront à nous dégager de la tentation du "statu quo".

Jean Duché est éditorialiste à la revue française "Elle". Il prétend connaître les femmes et leurs problèmes ayant reçu de nombreuses confidences: il connaît sûrement l'histoire de l'humanité. Dans son livre "**Le premier sexe**", il retrace, d'une plume alerte et avec beaucoup d'humour, l'évolution de la femme à travers les siècles. Son récit remonte aux sources, décrit les peuples préhistoriques qui vénéraient, craignaient et adoraient la Déesse-Mère, la femme source de vie. Les peuples devenus agriculteurs se sont appropriés les moyens de production: la terre et le moyen de reproduction: la femme. Et a commencé l'assujettissement de la femme qui atteindra son apogée au XIX siècle. Puis vient la révolte des femmes ou plutôt leur révolution. Et Jean Duché se demande si les femmes ne font pas fausse route en considérant comme seules valables les qualités mâles et en essayant de singer l'homme. Un livre passionnant qui apporte des éléments neufs dans notre histoire de femmes.

Ernest Borneman est professeur à l'université de Salzbourg. Dans son livre "**Le patriarcat**", fruit de longues années de recherche, Borneman veut contribuer à l'établissement d'une société fondée sur la liberté et une véritable égalité des droits. Tout comme Duché, il soutient qu'à l'origine, dans la nuit des temps, la femme était chef établi et craint des civilisations primitives parce que mère, parce que détentrice de la fécondité et que tout au long de l'histoire, l'effort de l'homme a consisté à jeter bas cette autorité pour la remplacer par la sienne. Et c'est cette domination de l'homme et sa soif du pouvoir qui auraient amené la notion de propriété, la lutte des classes, la guerre des sexes et la guerre tout court. Borneman se sert de la grille marxiste pour interpréter les faits historiques et voit nécessairement tout sous la perspective dominants-dominés et son tic de dénoncer la vision bourgeoise des chercheurs modernes peut agacer. On peut être d'accord ou pas, sa recherche est cependant bien étoffée et apporte des éclairages originaux.

Le troisième volume, "**Naissance de la famille moderne**", est signé par Edward Shorter et constitue une démarche inédite dans le domaine de la recherche sur la famille. Après avoir dépouillé avec circonspection les rapports des médecins de campagne, les rapports administratifs des petites communes et les relations de quelques notables de village, l'auteur a retracé les us et coutumes des gens "ordinaires" de France, Allemagne, Grande-Bretagne et Suède. Il décrit les fréquentations, les motifs qui président aux épousailles, l'inter-relation entre la communauté villageoise et la famille, les réactions des femmes devant leurs maternités, etc... Et nous découvrons que longtemps l'intérêt du lignage et la transmission de la propriété ont motivé les mariages et que lorsque l'affection, l'amour ont remplacé les considérations d'ordre pratique dans la formation des couples, est apparue la famille moderne repliée sur

Bonjour,

J'aimerais donner mon opinion sur le nom composé de la femme mariée. La femme et l'homme, à leur naissance, sont identifiés par un nom de famille. Lorsqu'ils se marient, l'homme, dans notre société, ne change pas de nom de famille. Cela est une coutume qui a l'avantage de bien identifier la famille et la femme du mari. Mais je ne crois pas que cet avantage soit justifiable. Quand les femmes changent de nom, elles ont vraiment l'impression d'appartenir à un homme. Pourtant, c'est autant l'homme qui appartient à sa femme. Cette coutume comporte un côté affectif qu'il sera long et difficile à modifier à court terme.

Je termine en vous félicitant pour la revue.

**Suzie Audet
St-Hilarion**

Mme Pelletier,

Je viens tout juste de terminer la lecture de votre article sur le Putlatch. Je ne peux que constater encore une fois la justesse de votre jugement.

À tous les mois je m'empresse de lire votre article et c'est pourquoi je veux vous féliciter de votre contribution à la revue de l'AFEAS.

Merci et félicitations!

**Lorraine Mailhot
Rawdon**

PS: La revue elle-même devint de plus en plus intéressante. Bravo à vous toutes!

À l'équipe de rédaction,

Bravo à Lise Houle pour ses articles et le dossier d'étude. Merci Thérèse pour les trucs si pratiques et à la portée de toutes. J'aimerais retrouver d'autres réalisations comme celle des "Jardins Vanier".

Félicitations au Père Charland pour son "Noël d'avenir." J'apprécie les critiques des livres; c'est une invitation à lire ces volumes. J'admire la conscience qu'on met pour le congrès d'orientation. Lise Leduc est proche par les questions qu'elle résout et explique très bien. L'idée de l'abonnement cadeau m'a beaucoup plus.

Bravo et félicitations à l'équipe de la revue!

**Huguette Courchesne
Drummondville**

elle-même. Les mariages d'antan basés sur l'intérêt et la transmission des biens n'étaient pas plus malheureux mais ils étaient plus stables; l'amour romantique étant le motif des unions modernes, ces mariages risquent de se dissoudre en même temps que ce sentiment mais cet amour fera de l'enfant le centre du monde et créera l'amour maternel.

Jean Duché, Le premier sexe. Éditions du jour, Éditions Laffond, 1972, 490 pages, \$12.50

Ernest Borneman, Le patriarcat, P.U.F. 1979, 309 pages, \$14.95

Edward Shorter, Naissance de la famille moderne, Seuil, 1977, 376 pages, \$21.95

Manifeste de l'OFAQ

En décembre dernier, l'OFAQ (Organismes Familiaux Associés du Québec) a publié un manifeste pour une politique familiale au Québec. Ce document intitulé "Pour la défense de la nouvelle famille au Québec" est disponible en deux formats. D'abord, le manifeste lui-même, qui exprime les désirs des organismes familiaux, leurs opinions sur les politiques actuelles et les points importants à considérer pour établir une véritable politique familiale chez nous. En second lieu, l'OFAQ publie en même temps une brochure illustrée qui vulgarise le manifeste en abordant certains aspects vécus par les familles: la garde des enfants, les bourses d'études, la fiscalité, le mal de vivre et l'avenir.

À l'heure des changements sociaux que nous vivons, certains éléments chocs font réfléchir et veulent susciter des prises de position de la part des gouvernements. Depuis plusieurs années, l'OFAQ fait des pressions auprès des gouvernements, en lançant le manifeste et la brochure dans le public, l'OFAQ veut sensibiliser l'opinion publique et recueillir des appuis dans sa lutte pour l'obtention d'une politique familiale cohérente.

Documents de l'OFQ, décembre 1980.

Les handicapés sont aussi des personnes

À l'occasion de l'Année Internationale des Handicapés, la revue CLSC Santé a consacré un numéro entier à ce sujet. Le but de ce dossier est de provoquer une réflexion sur notre façon de considérer les personnes handicapées. Ce sont des personnes à part entière et elles devraient être traitées comme tel

CLSC Santé, volume 4, no 2, octobre 1980.

Les consommateurs et les jouets

L'Association des Consommateurs du Québec a entrepris en décembre un boycottage des jouets Irwin. Une telle action a été mise de l'avant parce que contrairement aux autres compagnies, Irwin ne s'est pas retirée des émissions pour enfants. L'Association des Consommateurs considère que les enfants ne devraient pas être soumis aux fortes pressions de la publicité, d'autant plus que ce sont leurs parents et non eux-mêmes qui sont les acheteurs.

Communiqué de presse, 27 novembre 1980.

Dossier économique de la famille

La Fédération des Unions de Familles en collaboration avec La Sauvegarde, compagnie d'assurance sur la vie, a publié l'automne dernier un guide économique de la famille

à l'intention de la femme. Ce guide est un outil d'autoformation et d'animation, qui permet à la famille de connaître à fond sa situation économique tout en lui offrant des moyens de l'améliorer. Ce guide est spécialement destiné aux femmes à cause de leur situation de dépendance dans la famille. On veut provoquer une prise de conscience de ce phénomène et tenter d'atténuer cette anomalie.

Dossier de presse, septembre 1980.

Encore les stéréotypes

Cette fois, c'est au tour de la Fédération des Femmes Canadiennes-françaises (FFCF) de s'attaquer à l'image de la femme véhiculée par les média. Comme d'autres associations féminines, la FFCF dénonce la publicité, les émissions télévisées et les manuels scolaires. La Fédération recommande à ses membres de faire porter leur action au niveau des média et de l'éducation, à cause de la grande influence des média et des manuels scolaires sur les jeunes enfants.

Femmes d'Action, vol. 10, no 2, automne 1980.

Bilan du Synode

L'automne dernier, s'est déroulé à Rome un important synode sur la famille. Claude Michaud y a participé à titre d'expert des évêques canadiens. Quelques laïcs et des religieuses y assistaient aussi comme observateurs. Dans le déroulement des travaux, on a pu distinguer une double préoccupation: d'une part, les problèmes théologiques, canoniques et pastoraux; d'autre part, le mariage d'aujourd'hui tel que vécu par les couples.

Selon Claude Michaud, le synode a été polarisé par les questions touchées par "Humanae Vitae". Les discussions se sont surtout centrées sur l'aspect théorique et on n'a pas réussi à toucher le mariage et la famille en tant que réalité humaine, vécue par des personnes. En ce sens, on peut dire que le synode est décevant en ce qu'il s'est révélé incapable de parler de la sexualité humaine et de l'amour en un langage significatif pour notre temps. Par ailleurs, les évêques canadiens et quelques autres sont intervenus pour dénoncer l'état de soumission et d'oppression des femmes dans le monde.

On a parlé du vécu des familles, de leur difficulté à se conformer aux normes, de la division entre les théologiens. Même si ces interventions n'apparaissent pas dans les déclarations finales, le fait qu'elles aient été faites constitue un pas en avant.

Enfin, selon le discours de clôture du pape, il apparaît que "Humanae Vitae" est devenue une question ouverte pour le magistère de l'Église. Malgré certaines déceptions, le synode apporte aux couples chrétiens de l'espoir pour l'avenir.

Le Devoir, 26 novembre 1980.

QUESTION

Par Lise Girard-Leduc

Quels sont les d'un des
mêmes services qu'un à une Région?

Actuellement l'AFEAS compte deux (2) Cercles isolés. Un Cercle isolé est rattaché directement au palier provincial et n'appartient à aucune Région, Il s'agit d'une situation temporaire. L'AFEAS accepte de considérer un Cercle comme "isolé" s'il est trop éloigné des autres Cercles d'une Région pour pouvoir bénéficier des services de la Région. Étant donné qu'il faut cinq (5) Cercles pour créer une Région, on considère les Cercles fondés sur un tel territoire comme "isolés" jusqu'à ce qu'ils forment une Région.

Évidemment, un Cercle isolé ne peut pas bénéficier des mêmes services qu'un Cercle rattaché à une Région. Dans les structures de l'AFEAS, on prévoit que ce sont les Régions qui rendent directement les services aux Cercles. Le palier provincial ne peut se substituer à une Région et

organiser les mêmes services pour ses Cercles isolés. Par exemple, on ne peut organiser de journées d'information pour les responsables de Cercles ou des sessions de formation pour ces mêmes Cercles. De plus, un Cercle isolé ne bénéficie pas des services d'une directrice de secteur et, ainsi, n'est pas représenté au Conseil d'administration d'une Région.

Toutefois, le palier provincial tente d'amenuiser le plus possible les inconvénients de cette période transitoire. Ainsi, les Cercles isolés sont invités à participer aux sessions de formation organisées par l'Association et reçoivent certaines informations au même titre que les Régions. De plus, tout Cercle isolé a droit à une déléguée à l'Assemblée générale annuelle et au congrès d'orientation.

GAGNANTES OU CONCOURS

Plusieurs personnes ont participé au concours de textes lancé dans la revue de septembre. Le choix ne fût pas facile. Toutes y avaient mis de leur coeur et de leur talent,

Chaque texte a minutieusement été lu par les rédactrices qui ont dû, bien entendu, procéder par élimination selon les critères déterminés du concours qui touchaient la longueur du texte, le contenu, la forme, la qualité de la langue et l'originalité du thème abordé.

Le premier prix (\$30,00) a été décerné à Mme Denise Bergeron de la région St-Jean (Cercle Ste-Julie) dont le texte intitulé "Réinventer l'amour" est publié à la page 13 du présent numéro.

Le second prix (\$25,00) a été accordé à Mme Françoise Lehouillier-Roy de Drummondville dont le texte s'intitule "Réflexion de femme", lequel sera publié dans le numéro de mars.

Et enfin, Mme Léonne Rousseau se mérite le troisième prix (\$20,00). Son texte "Une addition qui soustrait" sera publié dans un prochain numéro de Femmes d'Ici,

Merci à toutes les participantes et félicitations à nos trois gagnantes!

POSTES DÉCISIONNELS

OCCUPÉS PAR LES MEMBRES

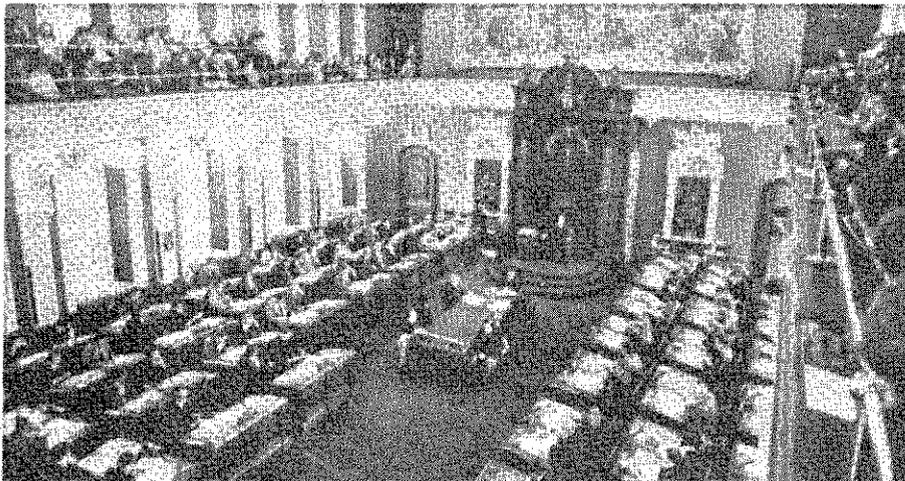
Sur 580 cercles, 338 ont répondu au questionnaire concernant les postes décisionnels occupés par les membres de l'AFEAS.

À l'AFEAS donc, nous comptons au moins: 1 député, 3 maires, 50 conseillers municipaux, 55 commissaires d'école et 248 marguilliers.

Nombre de cercles qui comptent au moins un membre occupant un poste d'administrateur dans:

— Caisse populaire:	134
- C.R.S.S.	19
- C.L.S.C.	32
— Centre hospitalier.	40
— Centre de services sociaux.	6
— Centre d'accueil.	56
— Comité para-municipal.	268
— Coopérative.	58
TOTAL	613

L'objectif est atteint!



Quoi de plus ennuyant qu'écouter une partie de on ne connaît pas les du jeu. On a tôt fait de perdre l'attention et de le bouton de son de Les débats de l'Assemblée nationale télédiffusés par ont l'heur de à de gens, mais est-ce que chacun la procédure qui entoure, entre autres, l'adoption d'une loi. L'article qui suit nous aidera à découvrir le processus de l'adoption d'une loi au Québec.

une joute bien orchestrée

Par Use Houle

On répète souvent, et avec raison, que "nul n'est sensé ignorer la loi". Mais quel est le citoyen moyen qui peut prétendre bien la connaître? Le droit est pourtant omniprésent dans notre vie quotidienne; nous ne faisons guère de gestes ou de démarches qui ne mettent en jeu un point ou l'autre du droit. Chaque citoyen a donc intérêt à bien comprendre l'ordre social auquel il est soumis et à mieux connaître la nature de ses droits et de ses obligations.

Une de nationale

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) de 1867, le Québec partage avec le parlement fédéral le pouvoir exclusif et souverain de légiférer et ce, dans les limites fixées par l'article 92. Juridiquement autonome, le Québec possède donc une assemblée législative qui est — théoriquement du moins — l'expression ultime de la démocratie en ce qu'elle procède à l'élaboration de la loi, source première du droit.

La souveraineté populaire s'incarne donc dorénavant dans un Parlement élu où siègent actuellement les représentants des cent dix circonscriptions électorales du Québec.

Rôle de l'Assemblée nationale

On ne saurait trop insister sur le rôle fondamental de l'Assemblée nationale: légiférer. On sait que le Parlement est souverain. Dans la réalité juridique québécoise, cela veut dire que seule l'Assemblée nationale peut adopter des lois. Elle n'est pas liée quant au contenu ni quant au domaine de son action législative; elle peut abroger toute loi de la même façon qu'elle l'a

préalablement adoptée; elle peut voter des lois qui ont pour conséquence de rendre illégal ce qui était précédemment légal: elle peut même, si elle n'est satisfaite de l'interprétation juridique donnée à une de ses lois, la changer et en rendre claire la portée; elle peut, enfin, légiférer sur la régie interne de ses assemblées. C'est là d'ailleurs, le principal domaine juridique où le privilège parlementaire demeure intégral, particulièrement en ce qui concerne la procédure d'adoption des lois.

Aussi, seule l'Assemblée nationale peut poser des actes fondamentaux. Toutefois, ces actes doivent être constitutionnels.

L'Assemblée nationale exerce ces dites activités à l'intérieur d'un cadre qui lui est donné par l'A.A.N.B., par la Loi de la Législature et par son propre Règlement. La période de temps pendant laquelle elle exerce ses pouvoirs se nomme législature et s'échelonne entre la convocation et la dissolution de la Chambre par le Lieutenant-gouverneur.

Elle doit siéger au moins une fois l'an et cette période s'appelle session, d'une durée actuelle d'environ six à huit mois. Ces sessions peuvent être entrecoupées d'ajournements, c'est-à-dire de périodes d'interruption dans les délibérations. Chacune des sessions est elle-même composée de séances qui se déroulent toutes à partir d'un même canevas.

L'Assemblée a conservé sa vocation de contrôle par rapport au gouvernement. Cette fonction indispensable à l'autonomie parlementaire, la députation, mais principalement l'opposition, l'exerce aux moyens de débats, de mo-

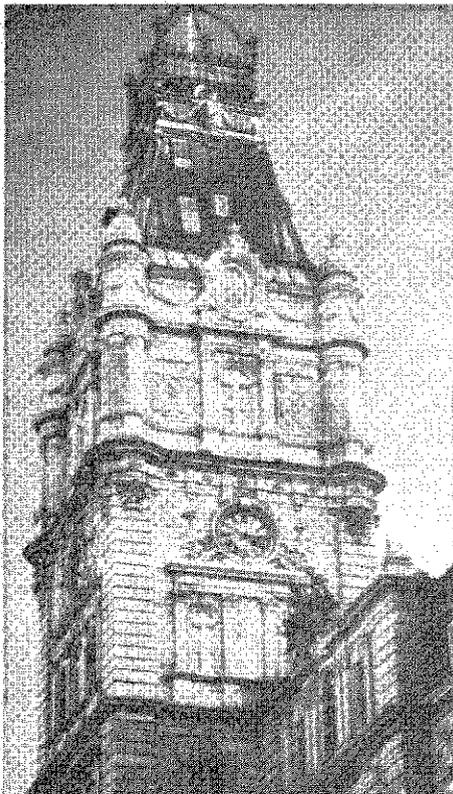
tions de censure, de motions de blâme et de motions de défiance; elle l'exerce encore par l'étude des crédits (contrôle des dépenses de chaque ministère), par des questions orales adressées aux différents ministres au début de chaque séance, par des questions écrites au Feuilleton de la Chambre, et auxquelles les ministres répondent par le dépôt de documents.

Fonctions parlementaires

le lieutenant-gouverneur

La fonction de lieutenant-gouverneur fut instituée par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Chef de l'exécutif - davantage chef de l'État que chef du gouvernement - il représente, dans sa fonction sinon dans sa personne, la Couronne, c'est-à-dire, la Reine. En vertu du droit constitutionnel, il exerce des pouvoirs essentiels au fonctionnement pratique et théorique de notre monarchie constitutionnelle et de notre système parlementaire.

Le Lieutenant-gouverneur convoque, proroge et dissout la Législature (période de temps qui s'écoule entre deux élections générales), il préside l'ouverture de chaque session; il sanctionne les lois votées par l'Assemblée nationale; il ratifie les innombrables décisions du gouvernement contenues dans les arrêtés en conseil et autres documents, tels les proclamations, les brefs d'élections, les pardons, les lettres patentes. Somme toute, dans ses fonctions parlementaires (sanction des lois) et ses fonctions exécutives (ratification des décisions gouvernementales), le Lieutenant-gouverneur agit sur avis de l'Exécutif. Bref, il règne mais il ne gouverne pas.



Le Conseil Exécutif

Le Conseil Exécutif, aussi appelé Cabinet ou Conseil des ministres, est formé du premier ministre et de son cabinet, soit les ministres choisis par lui au sein du parti majoritaire à l'Assemblée nationale. Ensemble, ils constituent le gouvernement. C'est le gouvernement qui prépare la plupart des projets de loi et qui en assure l'application lorsqu'ils ont été adoptés par l'Assemblée nationale.

Le Conseil des ministres siège toujours à huis clos et son quorum est de quatre membres. Si formellement les lois naissent de l'Assemblée nationale et si, théoriquement, il demeure possible à un simple député de présenter à lui seul un projet de loi, dans la pratique, c'est le Conseil Exécutif qui demeure le grand initiateur en matière législative.

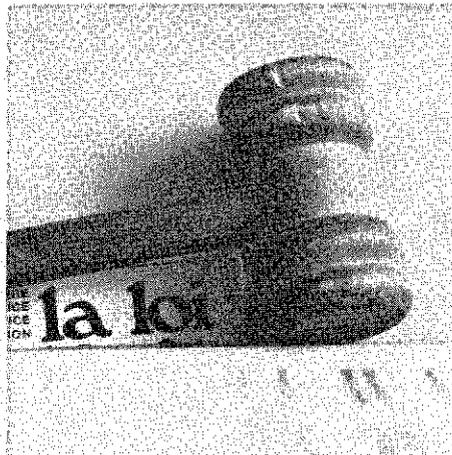
L'adoption des lois

L'adoption des lois exige la participation des assemblées législatives. C'est là le rôle essentiel de ces institutions.

Les types de lois

Il y a deux sortes de projets de loi: les projets de loi privés et les projets de loi publics. Les premiers concernent les intérêts particuliers ou locaux, comme des lois pour modifier un testament ou accorder à des personnes physiques ou morales certains droits. Les projets de loi publics sont théoriquement dans l'intérêt public et portent sur des problèmes généraux comme la sécurité sociale ou l'agriculture. En réalité, la distinction essentielle entre les deux

sortes de projet est que les privés sont fondés directement sur la pétition des intéressés qui les font préparer à leurs frais par des avocats, alors que les publics sont présentés par le gouvernement ou quelquefois par de simples députés et sont préparés aux frais de l'État.



Les projets de loi publics se divisent en deux catégories: ceux des députés et ceux du gouvernement. Les premiers, qui sont très nombreux à Ottawa mais plutôt rares à Québec, ne peuvent être discutés que pendant une période de temps limitée, ce qui les empêche généralement d'arriver à terme et de devenir loi. C'est une façon, surtout pour les députés de l'opposition, de faire connaître un problème qui leur est cher ou de forcer le gouvernement à se prononcer sur une question litigieuse.

La forme des lois

Quelle que soit sa nature, un projet de loi porte un numéro (183) dont la série recommence à chaque session, et un titre (Loi favorisant la perception des pensions alimentaires).

Vient ensuite parfois un préambule qui énumère les raisons motivant la loi. Il peut à l'occasion servir à interpréter celle-ci. Suit ce qu'on appelle la formule de décret, qui est sacramentelle, et qui à Québec se lit comme suit: "Sa Majesté de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec décrète ce qui suit". Ce qui suit, ce sont les dispositions de la loi divisées en articles numérotés, se subdivisant en paragraphes ou en alinéas.

La procédure législative

Tout député peut présenter un projet de loi, mais à Québec, comme à Ottawa, si le projet comporte une dépense d'argent ou un impôt, ou encore s'il a pour objet le gouvernement, le droit d'initiative est réservé à un ministre.

Le projet subit trois "lectures", c'est-à-dire, en fait, trois phases de délibérations.

Première lecture

Qu'il vienne du Conseil des ministres ou d'un député, un projet de loi doit être présenté pendant la période des affaires courantes: celui qui présente le projet de loi, le "parrain" en explique très brièvement la portée en s'inspirant des notes qui accompagnent le texte de tout projet de loi public. Cette présentation, en première lecture, constitue une motion qui ne peut faire l'objet d'aucun débat et qui est immédiatement mise aux voix (votée par les députés). Étude en commission après la première lecture.

Normalement, le projet de loi doit être ensuite inscrit en deuxième lecture. Mais un article du Règlement prévoit que le leader parlementaire du gouvernement peut proposer qu'il soit envoyé immédiatement à une commission élue afin qu'il soit permis à la population de donner son avis sur ce projet: une telle motion est mise aux voix sans débat, ni amendement, sauf qu'un représentant de chaque parti reconnu peut faire de brèves commentaires.

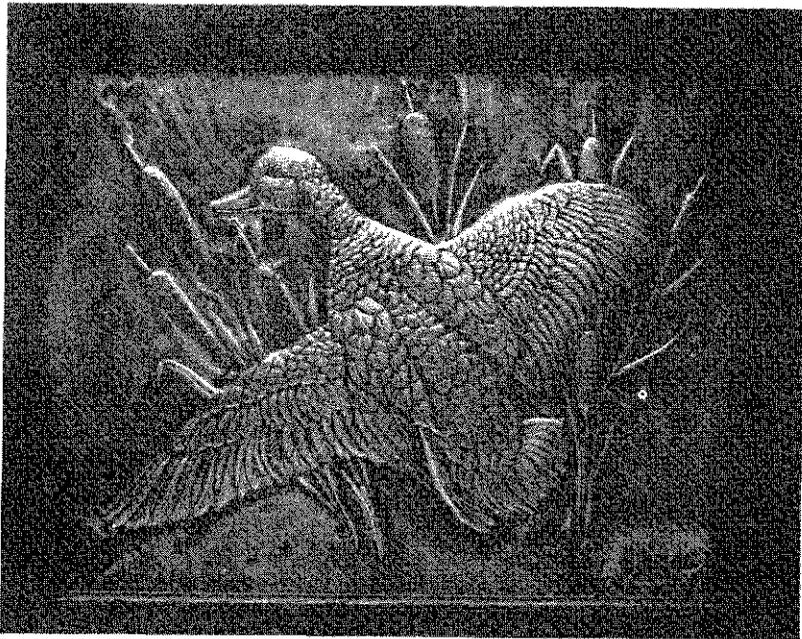
Lorsqu'un projet de loi est ainsi déféré à une commission parlementaire, le secrétaire des commissions en avise le public par une note dans la Gazette Officielle. Les groupes ou les individus qui manifestent le désir de présenter leur point de vue doivent adresser un mémoire au Secrétariat des commissions parlementaires dans les délais requis, ils sont ensuite convoqués à tour de rôle, ils ont vingt minutes (ou plus, si la commission le juge à propos) pour lire ou résumer leur mémoire devant les députés membres de la commission: ceux-ci peuvent ensuite poser des questions ou demander des explications.

La Commission entend tous les groupes et individus intéressés, lorsque la majorité des membres estime être suffisamment renseignée, la commission, sur l'avis du ministre, peut mettre fin aux auditions et déposer son rapport devant l'Assemblée qui procédera à la deuxième lecture du projet de loi à la séance suivante ou à une séance subséquente.

Deuxième lecture

En deuxième lecture, le débat est limité aux principes fondamentaux du projet de loi sans toucher les articles en particulier. Le "parrain" du projet de loi peut parler pendant une heure et il a droit de réplique après que les députés qui le désirent ont exercé leur droit de parole. Seul le premier ministre, le leader du gouvernement et le chef d'un parti reconnu ou leur représentant ont, pour ce débat, un droit de parole égal à celui du "parrain".

Suite à la page 16



Marcel Tailfon

Mon nom est cuivre et depuis le début de l'année, j'attends impatiemment de pouvoir vous parler de moi. Maintenant que l'instant est arrivé, "ai la "tremblotte", c'est que, voyez-vous, chaque fois que je me présente, les gens ne voient en moi que poêlon et casserole. C'est très vexant car je sers à bien d'autres choses.

le cuivre repoussé

CET INCOMPRIS...

Par Micheline Richard

Je suis un métal non ferreux et je possède plusieurs propriétés. Brillant, mou et ductile, c'est-à-dire que je peux être étiré sans me rompre, je suis souple et très maniable, la coloration rougeâtre qui m'est propre est très aimée. On se sert de moi depuis les temps aussi reculés que l'antiquité. Mon symbole chimique est CU et mon point de fusion est 1Q830°F. Il arrive que l'on me trouve à l'état pur dans la nature, mais le plus souvent, on m'extrait des mines où habituellement je suis combiné au soufre et au fer. A l'état brut, je contiens plusieurs impuretés comme: arsenic, antimoine, argent et je dois donc être traité par différents procédés avant de vous parvenir tel que vous me connaissez. Je n'ai qu'un seul défaut et je n'en suis pas responsable: à l'air humide je suis attaqué par le gaz carbonique et je me couvre généralement de vert-de-gris en surface. J'ai besoin d'être de temps à autre récuré. C'est ce qui fait dire aux gens que le cuivre ternit.

Je suis utilisé notamment pour la fabrication d'articles ménagers, de canalisation d'eau chaude et en raison de ma bonne conductibilité, dans la construction électrique.

Dépendamment des copains avec lesquels je m'associe généralement, je change de nom. Par exemple, lorsque

je m'allie à du zinc je devins du "Laiton", quand je m'allie à du zinc et de l'étain, je devins du "Bronze" et quand je m'allie à du nickel et du zinc, je devins "Maillechort" ou métal blanc, et si je m'allie à du nickel et peu de manganèse, je devins "Constantan" pour ne nommer que ceux-là. C'est dire que si vous connaissiez déjà ces alliages, vous me connaissiez sans le savoir.

Maintenant que vous me connaissez, peut-être voulez-vous jouer avec moi? Saviez-vous qu'en me donnant de l'extension, c'est-à-dire, en m'étirant de différentes manières, je deviens "Planche gravée sur cuivre ou cuivre repoussé"? Depuis des siècles on utilise cette méthode pour la décoration de diverses surfaces et même de murs complets ainsi que pour la confection de multiples bibelots tels que: coffrets, tableaux, abat-jour, plaques murales, fleurs et autres, dépendamment de l'imagination que vous déploierez en m'utilisant. Pour ce faire, vous devrez m'acheter sous forme de feuilles minces ou épaisses de différentes grandeurs ou en rouleaux que vous pouvez acheter au pied ou à la verge chez les détaillants de cuir et dans certains magasins de bricolage. Il vous faudra aussi des outils et produits que vous trouverez aux mêmes endroits.

Matériel requis

- 1 morceau de feutre d'un demi-pouce d'épaisseur ou plusieurs feuilles de papier journal;
- du papier collant;
- un modeleur ou traceur en bois pointu ou un stylo à bille ou encore une aiguille à tricoter;
- des ébauchoirs pour repousser le cuivre ou des bâtonnets à café ou manche de cuillère;
- de la pâte à modeler (plasticine) ou de la paraffine que vous mettrez derrière votre dessin pour empêcher qu'il ne se déforme;
- du foie de soufre pour faire ternir votre cuivre;
- un pinceau pour appliquer le foie de soufre;
- de la laine d'acier et des tampons d'ouate pour nettoyer la pièce et enfin votre modèle, c'est-à-dire le dessin de votre choix

Vous pouvez également essayer cette technique sur de l'aluminium (des tôles à pizza ou assiettes à tartes) pour vos premières armes.

Maintenant que vous avez tout ce qu'il vous faut, vous êtes prête à prendre contact avec la matière.

Prenez le dessin choisi (si celui-ci est dans un livre, le décalquer sur un papier ciré) et fixez-le sur la feuille de cuivre que vous poserez sur un morceau de feutre ou du papier journal ou tout autre substance assez molle pour que le cuivre puisse s'y enfoncer. En appuyant régulièrement, à l'aide d'un stylo-bille, repasser sur le dessin en prenant soin de ne pas oublier de détails. À la fin de cette opération le dessin apparaît sur un des côtés de votre feuille de cuivre, ce côté devient l'endroit. Retournez la feuille de cuivre sur l'envers et à l'aide d'un modelleur en bois pointu ou stylo, dessinez un second tracé à l'intérieur du premier. Si vous retournez la feuille de cuivre vous constaterez que le motif est légèrement en relief sur l'endroit.

Repoussage

Il s'effectue sur l'envers à l'aide de modelleur à bout arrondi ou ébauchoir. Vous pouvez utiliser un bâton à café ou une cuillère. Placez un morceau de feutre sous la feuille de cuivre si cela n'est déjà fait et repoussez graduellement le dessin avec un mouvement circulaire ou de va-et-vient. Certaines parties devront être plus en relief que d'autres. Retournez l'ouvrage de temps à autre pour vérifier. Ce travail est délicat car lorsque le cuivre est repoussé il est impossible de revenir en arrière.

Placez la feuille de cuivre sur une surface dure (verre ou carreau rigide) et retracez le contour du dessin sur l'endroit pour bien le délimiter du fond de l'ouvrage. Lorsque le dessin est repoussé à votre goût, remplissez les creux de plasticine ou de cire (sur l'envers) pour éviter tout risque de déformation.

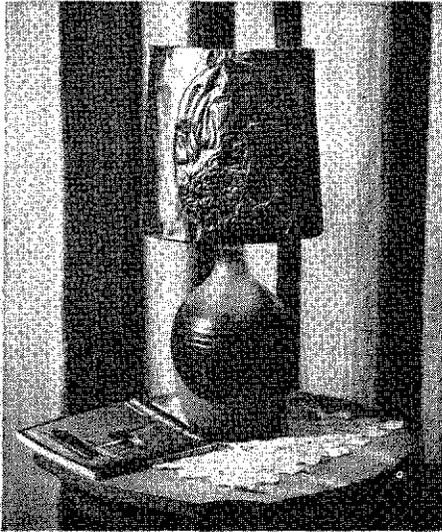
À l'aide d'un tampon de laine d'acier nettoyez et polissez la plaque de cuivre toujours déposée sur une surface dure et vous pourrez le laisser tel quel si vous le désirez, ou lui donner un fini antique en brunissant votre dessin. Pour cela, faire dissoudre 1/4 de cuillère à thé de foie de soufre dans 12 verre d'eau. Appliquez cette solution sur toute la surface à l'aide d'un tampon d'ouate. Le cuivre devient tout noir. Lavez à l'eau froide et laissez sécher. Polissez à l'aide d'un tampon de laine d'acier les parties en relief et laissez des ombres foncées dans les dépressions ou creux. Pour éviter que la couleur ne ternisse, à l'aide d'un pinceau, on peut appliquer une couche de laque pour métal.

La pièce est maintenant terminée, on peut la clouer ou la coller. Faites très attention car les rebords de la pièce sont très coupants. Le cuivre travaillé de cette façon prend fière allure»

ABAT-JOUR

EN L'YV. -> JI, THCOI

Par Micheline Richard



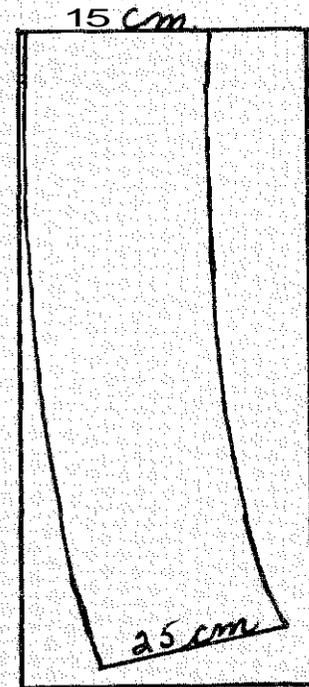
Marcel Tailon

Matériel requis

- une feuille de cuivre de 80 centimètres de long par 40 centimètres de large;
- un abat-jour droit de 23 centimètres de diamètre et de hauteur;
- journal et papier collant
- dessin
- stylo bille
- aiguille à tricoter
- bâtonnets à café ou cuillères
- foie de soufre
- pinceau
- laize d'acier et tampons d'ouate
- laque ou vernis et pinceau pour l'appliquer.

Au départ je n'avais aucun patron pour recouvrir mon abat-jour, je l'ai fait de la manière suivante: j'ai pris la feuille de cuivre et un marqueur, j'ai posé mon abat-jour sur un coin de la feuille dans sa largeur en laissant 1 centimètre en haut et en bas de mon abat-jour pour pouvoir en replier l'excédent vers l'intérieur après qu'il serait taillé. Comme

mon abat-jour est plus large dans le bas que dans le haut, j'ai fait correspondre le coin de la feuille avec le bas de l'abat-jour. J'ai ensuite roulé celle-ci en faisant une marque avec le marqueur pour avoir l'arrondi du bas de la lampe. J'ai refait la même chose en remontant de deux centimètres mon abat-jour sur la feuille de cuivre et en marquant cette fois le haut de mon abat-jour. De cette manière, j'avais le patron pour recouvrir ma lampe transposé sur la feuille de cuivre, (voir illustration)



Après avoir découpé mon patron, je l'ai essayé sur ma lampe, après quoi j'ai dessiné mon dessin sur cette feuille. J'ai fait le repoussage sur cuivre tel qu'expliqué dans la technique du repoussage du cuivre. Je l'ai "antiqué" avec le foie de soufre.

Je n'ai pas mis de paraffine à l'intérieur de mon dessin parce que sur une lampe cela aurait été difficile. J'ai ensuite fixé mon cuivre sur mon abat-jour en repliant un centimètre en-haut et un centimètre en-bas pour tout le tour de l'abat-jour et j'ai terminé en collant la paroi où mon cuivre se rejoint avec une colle à métal et j'ai appliqué une laque pour protéger ma pièce et éviter ainsi qu'elle ne ternisse.

La pollution des eaux

Suite de la page 14
de fournir l'aide financière et l'aide technique nécessaires.

Le ministre termine sur une boutade: "Ce qu'il faut ce n'est pas que l'environnement s'oppose aveuglément au progrès, ce qu'il faut c'est que l'environnement s'oppose au progrès aveugle".

En conclusion, notre travail ne fait que commencer si l'on veut atteindre nos objectifs:

- développer une conscience collective des membres face à la pollution;
- impliquer la population du milieu dans des actions d'assainissement des eaux.



au rythme de la vie

Par Lise Thibault

Dernièrement, je réalisais à quel point les mots, qui expriment les valeurs, et les points les plus importants dans ma vie, sont courts et simples à la fois. Quand on parle de foi, de Dieu, d'art, de père, de mère, de vie, de toi, de moi; quand on vit la joie, le don, la soif, la faim, le bon, le beau, le bien; quand on regarde l'enfant, le mari, le ciel, son pays, la mer, le feu; quand on respire l'air, l'amour, l'espoir; quand on tend la main; quand on profite des sons, de la vue, du goût, de la santé; quand on sait dire merci ou bonjour avec joie et chaleur, comment ne pas être heureux! Serions-nous en train de compliquer notre vie au point qu'il nous arrive d'oublier la simplicité des êtres et des choses.

À l'occasion de mes conférences à la grandeur de la province et par les milliers de lettres, que mes amies téléspectatrices me font parvenir, je suis à même de confirmer combien nous sommes à la recherche du beau, du bon, du bien. Nous sommes à la recherche de l'équilibre.

Après avoir connu l'époque du "Peddleur" qui nous arrivait avec ses nouveautés toutes manufacturées en provenance de la ville...

Après avoir vécu, dans nos foyers, l'avènement du téléviseur qui nous transporte d'un continent à l'autre en quelques secondes...

Après avoir entendu parlé, tenté de vivre ou supporter les conséquences de la soi-disant libération, de la transformation de la cellule familiale, du partage des tâches domestiques, du retour au monde du travail rémunéré...

Nous avons le goût et le besoin de nous redéfinir et de faire un inventaire personnel. Avons-nous le courage de nous demander si nous préférons être riche en "être" ou en "avoir"?

J'ai foi dans le génie de l'homme et de la femme. L'homme a été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Il a donc le privilège et la liberté de pouvoir organiser sa vie sans devoir sentir la présence et la puissance de l'État, de son réveil à son coucher. Il a le besoin de s'exprimer par la créativité. Créer ne veut pas seulement dire transformer argile et laine en oeuvre d'art, se fixant au mûr ou se déposant sur une table. Créer, c'est faire passer son âme par ses mains et son coeur. L'humain a besoin de mettre un peu de cette âme dans son milieu pour s'y sentir à l'aise et favoriser son besoin d'appartenance. De ce fait on devient créateur de climat.

Je me suis donnée comme objectif de démystifier les arts, de leur enlever le petit côté insécurisant et secret, qui faisait reculer tant de gens. Aujourd'hui, partout, des personnes de tous âges, de toutes conditions, se découvrent des aptitudes et des talents souvent ignorés tout en apprenant à créer des liens.

On apprend à s'entourer de beau et d'esthétique. On a le goût d'être beau au dedans comme au dehors. De plus en plus on découvre que le principal c'est d'être bien dans sa peau. On sait maintenant qu'il faut s'aimer pour mieux aimer les autres.

Le retour à la nature, la prise de conscience de la richesse de l'air que nous

Je me considère comme une femme profondément chanceuse et profondément heureuse. De ce fait, je deviens lumière, je deviens source parce que j'ai appris que la grosseur de la flamme importe peu à qui vient chercher du feu et que j'ai vu qu'une rivière vient toujours chercher sa source dans plus petit que soi.

respérons, la volonté de laisser un héritage à nos enfants un monde, où nous ne serons plus des pollueurs mais où nous deviendrons respectueux de notre environnement m'apportent espoir.

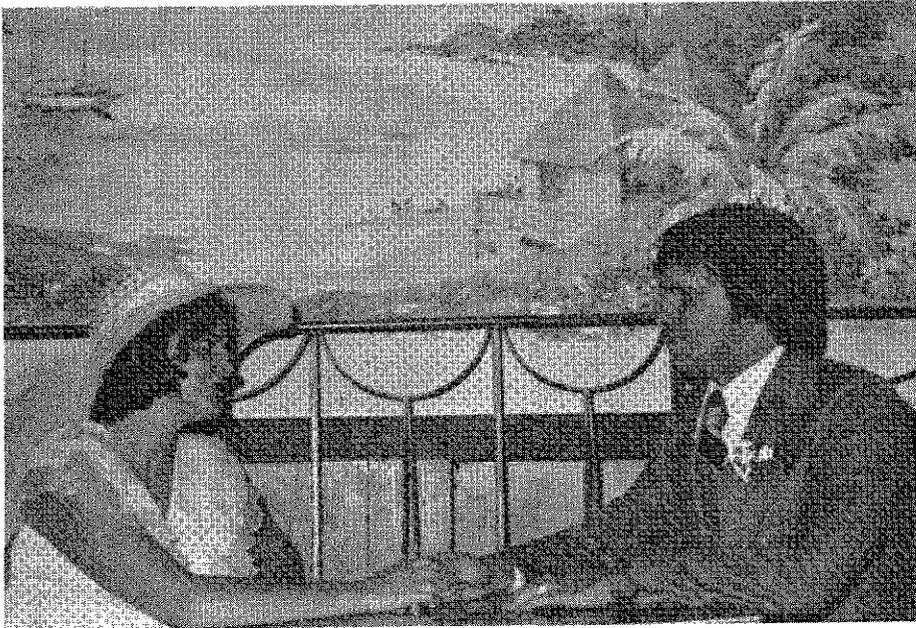
Nos loisirs prennent des "voies" différentes. Seulement au Québec, des centaines de milliers de bénévoles mettent leur temps, leurs talents, leurs connaissances et leur argent au service de leur patelin, des jeunes, des défavorisés, ou, tout simplement, au service des gens ordinaires pour faire en sorte que, par leurs actions, il se crée une société plus humaine, où on se sentira bien.

Une grande partie de mes loisirs a servi à organiser des activités artisanales, scolaires, féminines, familiales, soit par le biais de comités d'école, du petit écran, des cercles de fermières ou par la fondation du Club des Femmes d'aujourd'hui de Laval, qui se veut en grande partie au service de la femme et de la famille. Quand la femme ou l'être humain se rend compte qu'il n'est pas seul à vivre son quotidien, qui est tissé de petites joies, d'inquiétudes et souvent de routine, on est bien près du bonheur.

Quand on se sent quelqu'un dans un groupe, soit en y prenant des responsabilités ou en transmettant ses connaissances, un sourire de satisfaction embellit le plus terne visage.

Quand après une soirée d'échanges on revient à la maison avec des choses à dire, des choses à faire et la tête

Suite à la page 16



Jacques Jobin

En ce mois de l'amour, rien n'est plus opportun que l'harmonie de ces mots pour nous rappeler qu'en ce monde, conjugué à tous les temps, l'amour ressort toujours vainqueur...

réinventer l'amour

Denise Bergeron (1)

Depuis des siècles, toi et moi, cheminons côte à côte sans jamais nous connaître vraiment, sans jamais nous rencontrer. Ce que tu sais de moi, ce que tu as pu comprendre, c'est combien j'étais vulnérable en donnant la vie, combien j'étais captive en voulant nourrir et protéger nos enfants. Mais plutôt que de mettre ta force et ta liberté d'action au service de cette mystérieuse vie, on s'est acharné à détruire la crainte qu'elle t'inspirait, en me soumettant à ton pouvoir et à ton mépris.

Au nom de la foi, des prêtres nous ont dit qu'il me fallait être soumise et fidèle, ta dévouée servante, vierge de coeur sinon de corps et parfois jusqu'au martyr. Et je les ai crus. Et tu les as crus aussi. Et j'ai tout accepté avec résignation, en sacrifice, pour une part de paradis.

Au nom de la famille, des éducateurs nous ont dit qu'il me fallait orienter mon avenir pour garder ta maison, m'occuper du ménage et vivre de ton argent. Et je les ai crus. Et tu les as crus aussi. Et je n'ai plus eu d'autres espoirs que les tiens, d'autre vie que la tienne.

Au nom de la race, des politiciens nous ont dit, qu'il me fallait porter tes nombreux enfants, les nourrir, les vêtir et veiller à leur éducation. Et je les ai crus. Et tu les as crus aussi. Et année après année, je t'ai présenté tes garçons, en glorifiant ton nom et ta virilité.

Au nom de la science, des psychiatres

nous ont dit qu'il me fallait accepter ma féminité comme elle était, naturellement pauvre, faible, sensible et intuitive. Et je les ai crus. Et tu les as crus aussi. Et je me suis effacée devant toi, l'être complet et intelligent; je me suis mise sous ta bienveillante protection.

Au nom de l'esthétique, des couturiers nous ont dit qu'il me fallait engraisser ou maigrir, être blonde ou brune, vêtir robe ou pantalon, cacher ou exposer une petite ou grosse poitrine. Et je les ai crus. Et tu les as crus aussi. Et j'ai tout essayé pour changer mon corps, pour suivre la mode et tenter de te séduire.

Au nom de l'amour, des poètes nous ont dit qu'il me fallait être lointaine et mystérieuse, froide comme une déesse éternellement belle et jeune. Et je les ai crus. Et tu les as crus aussi. Et je me suis mise un masque impénétrable qui te cachait mes rides et mes émotions. Et toi, tu devais à tout prix devenir le seigneur qui commande, le pourvoyeur qui gagne la vie, le puissant sans défaillance au lit, le mâle agressif et insensible, l'élégant sans artifice et sans fantaisie, le solitaire au coeur froid et à la tête haute. Ni l'un ni l'autre n'étions humains. Ni l'un ni l'autre n'étions heureux.

Maintenant, au nom de la liberté, des révolutionnaires nous disent qu'il faut que mon plaisir passe avant tout, que j'aie des orgasmes et des amants, qu'il faut que je quitte ta maison, que j'entre dans tes bureaux et que j'y gagne ma

vie, qu'il faut que j'utilise la contraception, que je n'aie plus d'enfants ou que je les laisse en garderie, qu'il faut que je t'égale et devienne semblable à toi, que je t'écrase et te méprise à mon tour, qu'il faut que je sois naturelle, délabrée, excentrique, sans égard aux personnes ou aux circonstances, qu'il faut que je sois sans réserve, sans pudeur, disponible, que je puisse faire l'amour avec n'importe qui. Mais je ne veux plus les croire, ni toi non plus. Nous ne voulons plus être asservis par de nouveaux principes imposés.

Alors viens, mon amour, viens avec moi. Prenons ensemble le temps de nous regarder, de nous parler, de nous écouter, de nous toucher, de nous sentir. Et ensemble nous nous aimerons, tels que nous sommes. Et chacun de nous, à sa façon à lui, pourra dire qui il est, pourra vivre ce qu'il vit. Et chacun de nous, à sa façon à lui, pourra aimer de tout son être et pourra le partager. Et chacun de nous, à sa façon à lui, pourra créer la vie et l'entretenir.

Alors je saurai bien que je suis une femme. Et toi tu sauras bien que tu es un homme. Et personne ne nous dira ce qu'il nous faut être.

(1) Denise Bergeron, de la région de St-Jean est la gagnante du concours de textes lancé en septembre dernier. Félicitations et merci pour ce merveilleux message d'amour.



Lise Houle

la pollution des eaux

QU'EN PENSEZ-VOUS,

MONSIEUR LE MINISTRE?

Par Louise Joly

C'est un ministre très détendu et très accueillant qui nous reçoit dans son confortable bureau de comté de Pointe-aux-Trembles en ce beau lundi matin.

Le ministre a créé en 1976 le ministère de l'Environnement et a mis de l'avant une politique d'assainissement des eaux. Il pourrait nous en parler durant des heures... Je dois donc lui poser des questions précises face aux résolutions.

L.J. — En tant que responsable de l'environnement, avez-vous déjà songé à des moyens ou à des procédures pour rendre le contrôle des lois plus efficace?

M.L. — Il faut que tous les pollueurs agissent en même temps. J'ai sorti le plus gros budget qui s'est jamais vu au Québec depuis la Baie James: 6 milliards de dollars dont 4 milliards vont être affectés à l'assainissement des eaux municipales. On a choisi des bassins d'assainissement, ex: Yamaska, l'Assomption, Richelieu, etc... Chaque bassin a un chargé de projet avec une équipe de spécialistes qui vont rencontrer les municipalités et qui préparent un protocole d'entente avec la municipalité. Le protocole détermine que la municipalité est le maître d'oeuvre, c'est elle qui va engager les bureaux de consultants et d'ingénieurs et, dans le protocole, on mentionne la date où les travaux doivent être terminés. On vérifie les plans

nous autres à Québec, on surveille les travaux, on suit ça pas à pas. On a un suivi pour s'assurer que dans les années 83 la Yanaska, par exemple, sera complètement épurée et je pourrais même dire qu'en 1984, nous retrouverons l'usage de la baignade, de la pêche et de l'eau potable.

L.J. — Ne croyez-vous pas que si les sanctions étaient plus sévères, les contrevenants seraient plus empressés d'entreprendre des démarches pour ne pas polluer?

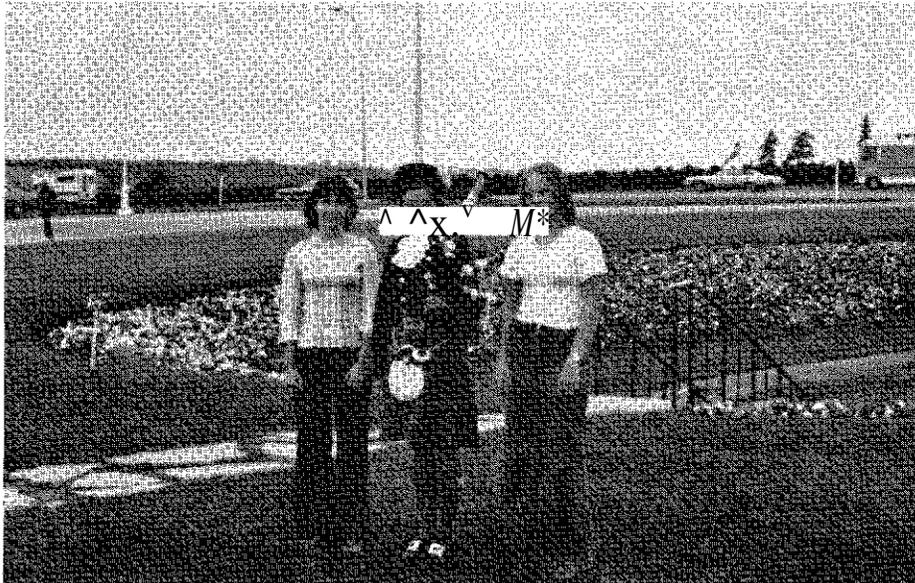
M.L. — Ce que vous dites là était vrai il y a un an. Depuis un an et demi, j'ai changé cela, j'ai amené la loi 69. Cette loi donne entre autres, aux citoyens un droit à la qualité de l'environnement. En pratique, cette loi permet au citoyen de poursuivre n'importe quelle personne, compagnie ou industrie qui pollue l'environnement, de poursuivre au pénal ou au civil. En plus, on a augmenté les amendes. Le juge a le pouvoir de condamner un contrevenant d'une amende allant jusqu'à 60,000 dollars pour une industrie. On a encore des causes qui avaient été mises de l'avant sous l'ancienne loi; on commence à avoir des causes sous la nouvelle loi. En plus, dans la loi 69, nous avons obligé l'étude d'impact et les audiences publiques des citoyens. Tout développeur qui voudrait passer une route ou une ligne électrique par exemple, la loi l'oblige à faire une étude sur les conséquences de son projet.

Ex: les citoyens de St-Jean de Matha ont gagné sur le projet de ligne électrique. Au Témiscamingue, sur le projet de barrage, les citoyens ont gagné. Surveillez le projet d'implantation d'usine des déchets industriels, il va y avoir des audiences publiques.

L.J. — À l'intérieur de votre programme d'assainissement des eaux, retrouve-t-on une certaine partie consacrée à la prévention et à la conservation de nos eaux saines?

M.L. — La prévention demande un changement de comportement: il y a de l'information dans le milieu scolaire et des programmes de sensibilisation au cours du mois de l'environnement. Derrière chaque bassin d'assainissement, il y a les groupes de citoyens. Chaque groupe de citoyens reçoit une subvention et des publications sur la protection de l'environnement. Vous avez près de 600 associations de citoyens qui regroupent au-delà de 200,000 personnes. Je mise beaucoup sur la participation des citoyens au niveau de la prévention parce que je ne pourrais pas envoyer des fonctionnaires dans chacun des cours d'eau de la province. La participation des citoyens a toujours été la base de mon ministère. Les groupes de citoyens peuvent présenter un projet précis de sensibilisation et de prévention, chez nous, au ministère, il nous fera plaisir

Suite à la page 11



Jacques Jobin

^accueil cTun jeune

Par Lise Marcoux

L'AFS¹ est une organisation internationale d'échanges culturels qui offre chaque année des bourses d'études et de séjour à quelque 4,500 étudiants, de niveau secondaire, provenant de plus de soixante pays. Ces bourses permettent à ces jeunes de passer une année scolaire ou la période des vacances d'été dans une famille de culture différente de la leur. AFS-Canada est sans cesse à la recherche de familles désireuses de partager un été ou une année avec un jeune d'un autre pays.

Deux possibilités

1- Le programme scolaire permet à des familles de chez nous d'accueillir pendant un an un jeune, soit des États-Unis (SC), soit d'ailleurs (Amérique Latine, Afrique, Asie, Europe, Océanie) grâce au programme multinational (MNP). Ce jeune suivra normalement, pendant son séjour, le programme scolaire de la dernière année du secondaire.

2- Le programme d'été (SP) permet à des familles de chez nous d'accueillir un jeune Américain (exclusivement) pendant les mois de juillet et août.

En quoi consiste cette expérience

La famille qui se propose comme foyer d'accueil s'engage à avoir un enfant de plus. Ce nouveau fils, cette nouvelle fille, ne désire pas être considéré com-

me un invité ni recevoir une attention particulière. Comme les autres enfants, dont il peut même partager la chambre, il participera aux activités et aux tâches quotidiennes et devra s'intégrer totalement à la vie de famille.

Dans le cadre d'un programme scolaire (SC ou MNP), le jeune suivra les cours de la dernière année du secondaire à l'école où vont ou iraient les enfants de la famille. Cette expérience scolaire lui permettra d'acquérir plus rapidement la maîtrise de notre langue tout en se faisant de nombreux amis.

L'Américain accueilli dans le cadre du programme d'été (SP) passera les mois de juillet et août dans la famille et partagera avec elle sa vie quotidienne, ses découvertes et ses vacances. La famille peut l'amener où bon lui semble, même à l'étranger si elle compte s'y rendre, à la condition de toujours en aviser le Bureau national. Malgré un bref séjour, chacun sort enrichi d'un échange et d'un dialogue constants, peut-être plus faciles durant cette période de détente.

Dans les deux cas, l'effort d'adaptation est réciproque: le jeune doit se plier à un nouveau mode de vie, comprendre une culture et des valeurs différentes des siennes; de son côté la famille doit l'aider à comprendre, dès les premiers contacts, quelles sont ses habitudes, ses coutumes, ses exigences, tout en

l'encourageant à sortir de sa solitude et à s'ouvrir à son nouvel entourage.

Qui est ce jeune?

Ce jeune a entre 15 et 18 ans. Il vient de suivre une des deux dernières années du secondaire. Il a souhaité connaître un monde nouveau et créer des liens d'affection et d'amitié avec des personnes autres que celles qu'il a rencontrées jusqu'ici.

L'AFS a cherché à connaître sa personnalité. Équilibre, joie de vivre, bon sens, faculté d'adaptation, ouverture d'esprit ont été bien considérés afin de déterminer s'il était prêt à vivre l'expérience qu'il attend et qui l'attend.

Qui peut participer à ces programmes?

Pour recevoir un boursier AFS, un seul critère est nécessaire: une grande ouverture d'esprit. L'AFS de son côté fera tout son possible pour trouver le jeune qui corresponde le mieux à la famille, quel que soit son cadre social, culturel ou religieux.

Pour faciliter le meilleur classement et permettre de mieux la connaître, il est demandé à chaque famille désireuse de recevoir un boursier, de remplir un formulaire dans lequel elle décrira son style de vie ainsi que les activités, les goûts, les intérêts de chacun de ses membres. Le foyer recevra également la visite d'un ou de deux délégués de l'organisme: cette démarche est essentielle pour mieux connaître la famille elle-même d'une part, et, d'autre part, pour répondre à toutes les questions qu'elle pourrait se poser. Cette procédure permettra, sur le plan international, de placer les boursiers dans les familles en tenant compte de la complémentarité nécessaire pour répondre aux affinités de chacun.

Si, malgré tout, un incompatibilité se révélait en cours de séjour, le jeune, étroitement suivi et conseillé par l'AFS de sa région, ou du Bureau national, pourra être changé de famille.

Participation financière de la famille

Ce jeune n'est pas un hôte payant mais un boursier. La famille qui l'accueille devra donc le loger, compter une personne de plus à sa table et l'intégrer comme un enfant de plus aux activités de la famille.

Pour le programme d'été, le boursier apporte son argent de poche. Durant l'année scolaire, l'AFS fournit des mensualités à l'étudiant pour répondre à ses besoins personnels. Les frais de scolarité, s'il en existe, sont habituellement assumés par l'institution, à la demande d'AFS-Canada. Nous demandons toutefois à la famille d'ac-

Suite à la page 16

Une joute bien orchestrée

Suite de la page 9

Le débat terminé, la motion de deuxième lecture est mise aux voix. Si elle est adoptée, le leader parlementaire du gouvernement pourra proposer que le projet de loi soit remis à la commission parlementaire appropriée. Le leader parlementaire peut aussi proposer de déférer le projet de loi à la commission plénière; celle-ci présidée par un vice-président et composée de tous les députés, n'est en réalité que l'assemblée siégeant sous un autre nom.

Étude en commission après la deuxième lecture

Qu'elle ait lieu en commission plénière ou en commission élue, l'étude d'un projet de loi après la deuxième lecture porte sur les détails du projet et les amendements proposés ne peuvent en modifier le principe. Tous les députés peuvent assister au débat mais ceux qui ne sont pas membres de la commission doivent obtenir la permission d'y participer; ils n'ont pas droit de vote.

Chacun des articles doit être discuté et voté.

Rapport de la commission élue

Dès qu'une commission élue a terminé l'examen de l'affaire qui lui a été confiée, elle doit, par l'entremise d'un rapporteur qu'elle a désigné parmi ses membres, déposer à l'Assemblée un rapport détaillé contenant les amendements adoptés.

Troisième lecture

Le débat sur la motion de troisième lecture d'un projet de loi est restreint à son contenu. Il est généralement bref, bien que chacun des députés ait un droit de parole fixé à dix minutes.

Sanction du lieutenant-gouverneur

Le projet devint loi par la sanction du Lieutenant-gouverneur. Généralement, le président, le premier ministre et les autres chefs de parti (ou les représentants de ces personnes) assistent à cette dernière étape du processus législatif au bureau du Lieutenant-gouverneur.

Entrée en vigueur des lois

Une loi peut exister sans être en vigueur. Très souvent, son dernier article dit qu'elle entre en vigueur le jour de sa sanction. Si le texte est silencieux, la loi québécoise entre en vigueur soixante jours après sa sanction et la loi fédérale, le jour même de sa sanction. La loi peut aussi prévoir

qu'elle deviendra en vigueur, en tout ou en partie, par proclamation du gouvernement. C'est ainsi qu'il existe des lois qui n'ont jamais fait l'objet d'une proclamation.

Les règlements

Vient ensuite la réglementation qui sert à préciser et à compléter un texte de loi en fixant certains détails qu'il aurait été trop compliqué de prévoir dans la loi.

Contrairement à une loi qui vient du parlement, le règlement est généralement adopté ou approuvé par le Conseil des ministres, ou autre autorité désignée par la loi: un ministre, une régie ou une commission. Les expressions les plus employées pour désigner un règlement sont: décret, ordonnance, règles, tarif. On utilise aussi à tort: arrêté en conseil, ou l'arrêté du Conseil du trésor.

Généralement, les règlements entrent en vigueur le jour de leur publication dans la Gazette Officielle du Québec mais, en certains cas, ils ne peuvent être adoptés que moyennant préavis d'un certain nombre de jours publié dans la Gazette Officielle et en reproduisant le texte. Les intéressés peuvent ainsi faire valoir leurs commentaires ou leur opposition.

Où et comment intervenir

Toutes les lois ne sont pas adoptées aussi rapidement et suivant la procédure décrite ci-haut. Certaines lois ne voient jamais le jour, d'autres meurent au Feuilleton après des changements de gouvernement. Mais le citoyen doit savoir qu'il peut intervenir dans le processus. S'il désire une loi, il peut faire des pressions auprès de son député ou de son ministre pour qu'il (elle) apporte ses suggestions en Assemblée nationale. Il peut lors de l'adoption de la loi se présenter en commission parlementaire pour faire connaître son point de vue. Toutes sortes d'autres pressions (lobbying) peuvent être exercées sur les ministres ou l'opposition pour que la loi réponde davantage aux besoins des gens. Après son adoption, le citoyen doit en connaître les particularités et s'y conformer. Il peut voir à son amendement (soustraire ou enlever un article). Le citoyen tout seul n'a pas le pouvoir de changer beaucoup de chose, il vaut toujours mieux s'unir pour faire des pressions.

Référence:

— L'Assemblée nationale ou le pouvoir législatif. Collection l'État et le citoyen, Éditeur officiel du Québec, 1978

— Me Jean-Charles Bonenfant et Me Henri Burn, Guide d'information en droit, l'État, Société québécoise d'information juridique, juin, 1978

— Me Denis Le May, Revue Justice, juillet-août 1979, Le règlement, c'est le règlement.

Au rythme de la vie

Suite de la page 12

remplie de projets, on est intéressante et on se sent intéressante.

Quand le conjoint ou les grands enfants vivant sous notre toit participent aux cours, aux ateliers, aux ciné-club, aux loisirs littéraires, aux tables rondes ou aux rencontres sociales, c'est ensemble que l'on grandit et que l'on se protège. Il est très dangereux à mon avis, quand seulement l'un ou l'autre évolue dans le couple et il ne sert à rien de vouloir se libérer si on ne sait pas que "l'homme libre choisit sa propre cage".

Pour moi, la libération de l'humain est plus personnelle qu'on le publicise. Devenir libre, c'est apprendre à se libérer de ses limites, de ses complexes et de son égoïsme.

Prochainement, vous entendrez parler de Lise Thibault qui a choisi l'engagement politique. Je n'ai pas la prétention de pouvoir changer le monde mais je suis assurée que la décision que j'ai prise, est ma façon à moi de créer, de m'exprimer, d'aimer.

Je vous invite à être source et lumière et je vous promets de grandes joies.

L'accueil d'un jeune

Suite de la page 15

cueil de faire les démarches nécessaires à l'obtention d'une lettre du directeur de l'école qui accepte d'inscrire ce jeune étranger aux cours offerts par l'institution. Seule cette lettre officielle d'inscription à l'école permet au jeune d'obtenir dans son pays un visa d'étudiant pour l'année.

Une place au coeur de votre foyer

Si vous n'avez jamais eu l'occasion de découvrir un pays lointain, pourquoi ne pas inviter un jeune de ce pays à venir partager votre vie de tous les jours?

Vivre ensemble quotidiennement est le meilleur moyen de se connaître totalement, de se découvrir mutuellement. Les premiers mois, les premiers contacts permettent à chacun de s'observer. Puis, petit à petit, le dialogue s'établit, favorisant un échange d'idées. Ce n'est pas toujours facile, mais les efforts de chacun trouvent leur récompense, car c'est en vivant réellement une telle expérience que l'on acquiert une vision réaliste de l'autre et du monde qui nous entoure mais que l'on croyait inaccessible.

Pour de plus amples informations, il faut vous adresser au siège social de l'AFS-Canada à Montréal (514) 282-8024

(1) American Field Service

UN PEU PLUS...

Et je me laissais avoir!

Par Marcelle B.-Dalpé

C'était un soir de l'automne dernier où me laissant prendre par la nostalgie de la famille, j'ai décidé d'aller voir ma petite soeur. En arrivant là, il y a déjà de la visite. On me la présente comme une personne donnant une démonstration de trousseau. C'était une vendeuse itinérante. Bien heureuse d'être de la partie, j'entre dans le jeu, je veux être une consommatrice avertie.

Madame fait connaître les produits qu'elle a à offrir: draps, serviettes, nappes, coffre de cèdre, coutellerie, verrerie, service de vaisselle, et batterie de cuisine. Les spectatrices peuvent admirer les photos de tous les items dont les couleurs ressortent bien sous les feuilles de mica. Elles peuvent aussi palper certains morceaux et les soupeser afin de vérifier la qualité du métal, du verre ou de la porcelaine.

Les morceaux sont de qualité; Madame accomplit son travail de façon impeccable. Elle informe son auditoire qu'elle est un commerçant itinérant et qu'elle détient un permis de l'Office de la Protection du Consommateur. Je sais que ce permis atteste que son détenteur a déposé un cautionnement garantissant qu'il observera la Loi de la Protection du Consommateur.

La soirée est agréable. Madame explique, répond aux questions, chaque femme y allant de son petit propos humoristique attend le moment fatidique de l'énoncé du prix de la marchandise. Pendant que les personnes d'expérience osent avancer un prix, les plus jeunes font mentalement des comparaisons avec leur budget.

Enfin tout le monde connaît le prix véritable du chaque item et les personnes ayant manifesté un peu d'intérêt aux explications pour un article sont sollicitées pour en faire l'acquisition.

Moi aussi, comme de raison... surtout que la pertinence de mes questions manifestait mon intérêt.

La batterie de cuisine me tentait; les chaudrons étaient beaux, leur qualité m'apparaissait supérieure, j'entrevois déjà le résultat de mes proesses en cuisson... j'ai tellement prôné l'importance de la saine alimentation. Ce beau film se déroulait dans mon esprit... c'était le temps où jamais de me procurer ce bien. Je donnerais mon assentiment... je pouvais bien me payer cela... c'est une chose utile...

Je m'énumérais tous les avantages quand je m'entendis interpeler... c'était mon tour de signer le contrat. Une fenêtre s'ouvre sur mes souvenirs et je vois soudainement mon armoire à chaudrons trop petite. Je m'entends dire jadis à mes jeunes enfants: "tu veux te procurer cet objet? Penses-y bien et si dans une semaine, tu n'as pas changé d'idée, on en reparlera". Je me souviens aussi d'avoir souvent incité les consommateurs à la réflexion dans les pages de la revue "Femmes d'ici", et j'ai décidé d'y repenser... je ne signerai pas ce soir.

J'ai remercié Madame de ses explications, je lui avoue avoir remarqué le soin de son travail et son honnêteté vis-à-vis de la Loi de la Protection du Consommateur, cependant je ne veux pas engager ma signature sous l'impulsion du moment. Je sais que si je signe je peux toujours annuler mon contrat au cas où je change d'idée (j'ai dix jours pour le faire), mais je préfère réfléchir avant de signer...

Ce fut bien fait car je n'ai pas mis dix jours à oublier les beaux chaudrons et leur qualité. La Loi protège le consommateur, mais elle ne le prémunit pas contre les tentations.

Ce fut un beau soir d'automne et "ne nous induisez point en tentation" avait pour moi un sens de plus...

UN PEU DE GÉOGRAPHIE

Par Eliane Pelletier

- A- Hambourg
- B- Lisbonne
- C- Québec
- D- Anvers
- E- Rostov
- F- Rotterdam
- G- St-Malo
- H- Arkhangelsk
- I- New-York
- J- Londres
- K- Kiev
- L- St-Nazaire
- M- Bayonne
- N- Le Havre

- 1- Elbe
- 2- Seine
- 3- Tage
- 4- St-Laurent
- 5- Escaut
- 6- Meuse
- 7- Rance
- 8- Don
- 9- Danube
- 10- Hudson
- 11- Tamise
- 12- Adour
- 13- Ovina
- 14- Loire

Il ne faut jamais perdre le nord et bien connaître les pays lorsqu'on voyage. Testez vos connaissances en réunissant le nom des ports au nom du fleuve où ils sont situés. Mais attention, pour corser la difficulté, dans la liste des ports se trouve une ville qui n'est pas un port et parmi les fleuves, se trouve le nom d'un fleuve qui ne concerne aucun port cité.

Réponse:

2.	-	N
ZI	-	IAI
H	-	I
II	-	r
01	-	\
EI	-	H
L	-	O
9	-	Q
8	-	J
g	-	a
fr	-	O
£	-	g
l	-	~

aller-retour

CERCLES

Par Louise Picard-Pilon

Amqui

Pour souligner la semaine de recrutement, en septembre dernier, le cercle de Amqui a prolongé la messe d'ouverture par une exposition de trois jours. Lors de cette exposition, les membres de l'AFEAS animaient des ateliers auxquels les visiteurs étaient invités à participer. Ce fut une excellente source de recrutement.

Au début d'octobre, le cercle a aussi organisé une "Journée du Fromage" pour aider à son financement.

Merci à Marguerite Saint-Onge qui nous a fait savoir que ça bouge à Amqui!

Chomedey Laval

Au début de septembre, le jeune cercle Chomedey Laval a accepté l'invitation du Carrefour Laval à tenir un kiosque avec les autres associations féminines de Laval. Beaucoup de femmes ont donné de leur temps pour faire mieux connaître l'AFEAS dans leur milieu. Grâce à leur dévouement et à leur dynamisme, de nouveaux membres se sont ajoutés au cercle et les Lavalloises ont été sensibilisées au travail de l'AFEAS.

Merci à Lise Bouchard qui nous a renseignées!

Sainte-Agnès de Rimouski

Au cours de l'été dernier, les membres du conseil du cercle Sainte-Agnès se sont réunis pour mettre au point une stratégie de recrutement. Elles ont préparé une lettre circulaire contenant l'objectif et le déroulement d'une réunion mensuelle. Ce message fut distribué en faisant du porte à porte. Le message a été entendu, car lors du buffet froid qui inaugurait les activités de l'année, on a pu constater que le nombre de membres s'était grandement accru.

Merci à Janine Dumais qui nous a raconté ces faits!

Richelieu

Le comité de publicité du cercle Richelieu a clôturé sa campagne de recrutement par un dimanche AFEAS. Après la messe, un café a été offert à l'assistance, ce qui a permis de nombreux contacts et favorisé davantage une bonne connaissance du mouvement. Un grand nombre de membres ont participé à cette expérience fructueuse.

Merci à Yvette Hall pour cette nouvelle!

RÉGIONS

Nicolet

Lors du 5e Bal annuel des Moissons du Conseil Régional des Sociétés d'Agriculture, un trophée "Gerbe d'Or" a été remis à un membre de l'exécutif régional, Elizabeth Moreau, comme personnalité féminine reconnue pour son implication sociale active.

La Région nous a aussi fait savoir que grâce à l'excellent travail des membres, l'effectif de la Région est passé de 3,846 à 4,210 membres. Cette Région a aussi eu la chance de mieux faire connaître l'AFEAS grâce à une série de 10 émissions d'une demi-heure offerte par le poste de radio du Cégep de Trois-Rivières.

Merci à la publiciste Pierrette Lambert pour ces informations!

Montréal-Saint-Jérôme-Outaouais

Pour mieux faire connaître l'AFEAS dans le grand Montréal, la publiciste régionale, Thérèse Leblanc, a organisé une grande rencontre au Centre Montfortain. À cette soirée, hommes et femmes étaient conviés. Au programme, il y avait un jeu de rôle pour présenter l'association, des témoignages de femmes impliquées et une période de questions. Pour Thérèse Leblanc, il est très important que Montréal cesse de faire figure de parent pauvre avec un seul cercle dans les limites de la grande métropole.

Mauricie

Au niveau régional, un comité ad hoc s'est chargé de préparer un questionnaire et de le distribuer à six cents membres. Cette enquête portait sur les besoins en formation des adultes et la satisfaction des membres vis-à-vis des possibilités offertes. Les réponses ont permis de rédiger un mémoire qui fut présenté à la Commission Jean, lors de son passage dans la région en décembre dernier.

L'Élan, novembre 1980.

ASSOCIATION

Par Lise Girard-Leduc

Rencontre du ministre Bédard

Christiane Gagné (présidente), Rita Villeneuve (conseillère) et Gisèle Rocheleau (membre du comité sur la loi 89) rencontreraient au début de décembre le ministre de la justice

aller-retour

du Québec, Marc-André Bédard, pour présenter notre mémoire sur la loi 89 (révision du Code civil). Le Gouvernement a enfin consenti à retirer le procédé accusatoire lors du divorce de ce projet de loi. On se souviendra que l'AFEAS demande depuis plusieurs années l'abolition de ce procédé accusatoire. Toutefois, on regrette vivement que le projet de loi ne prévoit pas la création d'un Tribunal de la famille. Plusieurs autres points sont traités dans notre mémoire, dont plusieurs concernent la femme collaboratrice.

Élections provinciales

Inévitablement, nous aurons des élections provinciales en 1981. Aussi, le comité d'action sociale provincial a préparé un document de "lobbying" qui sera distribué sous peu à tous nos Cercles. Ce document reprend nos résolutions et propose des questions s'adressant aux différents candidats lors de ces élections. Il est important de connaître les intentions des candidats avant le vote et ce document devrait aider nos membres dans leur démarche.

Tirage provincial

Nous vous annonçons dans le dernier numéro le nom de la gagnante du tirage 1980 (automobile). Ce tirage a rapporté

au-delà de \$27,000 à l'Association, ce qui lui permettra d'opérer sans que les membres aient à déboursier davantage. Inutile de vous dire que nous comptons organiser un autre tirage pour 1981... Nous tenons ici à remercier toutes celles qui ont contribué au succès de cette organisation.

Comité ad hoc

Le Conseil d'administration a formé un autre comité ad hoc devant élaborer les objectifs, les thèmes et le plan de financement pour une activité provinciale (probablement un colloque). L'organisation d'une activité importante contribuerait à mieux faire connaître l'AFEAS. Lucille Bellemare, vice-présidente, est responsable de ce nouveau comité.

Comité du projet femme au foyer

L'AFEAS vise à mettre sur pied un autre projet d'envergure (du type femme collaboratrice) et ce projet concernera plus particulièrement la femme au foyer. Louise Joly, conseillère provinciale, a accepté la responsabilité de ce comité qui a pour mandat, cette année, d'élaborer les objectifs du projet, prévoir les étapes de la recherche, proposer une méthodologie et prévoir les sources de financement après avoir établi un budget.

COLLOQUES MUNICIPAUX: "LA MARCHÉ ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE"

Bonjour,

En ce mois de février et de ski, il me fait plaisir de vous entretenir au sujet des colloques qui auront lieu au printemps prochain.

Après des semaines de recherche et de lecture, je suis présentement à la rédaction du dossier d'information qui servira de base de référence pour les ateliers durant les colloques.

Tout au long de ma démarche, j'ai fait d'heureuses découvertes. Par exemples, pour atteindre et garder une bonne condition physique, il n'est pas nécessaire de faire des exercices compliqués ou de souffrir le martyre. La marche ou le saut à la corde peuvent très bien servir d'exercices de mise en condition. Il est aussi facile de pratiquer des mouvements simples à la maison comme monter des escaliers, faire des flexions de genoux, des rotations du tronc, etc... Cela ne demande que quelques minutes de votre temps et vous permet de faire bouger des parties de votre corps qui sont moins utilisées. Car comme on le sait, seul les organes qui travaillent tous les jours conservent un tonus acceptable, les autres dégénèrent.

Mais il est aussi important de savoir que la régularité dans

la pratique d'une activité physique est l'élément essentiel à la conservation d'une bonne forme physique. Non seulement, l'exercice pratiqué régulièrement permet aux muscles de conserver leur souplesse mais il contribue à diminuer l'effort requis pour un même mouvement.

Pour en revenir aux colloques, je tiens à communiquer à toutes celles qui s'occupent de l'organisation qu'elles peuvent s'adresser au Conseil régional des loisirs (C.R.L.) de leur région pour les informer du projet. Il existe un C.R.L. dans toutes les régions du Québec et les gens qui y travaillent sont très intéressés à tous projets qui touchent la promotion de l'activité physique. Ces personnes peuvent aussi vous aider à l'organisation selon leurs ressources régionales.

Si vous avez besoin de plus de renseignements, je vous rappelle qu'un dossier vous parviendra au cours du mois de février. Vous pouvez aussi me téléphoner ou m'écrire au secrétariat général de l'AFEAS (même adresse que la revue).

En attendant, profitez bien de l'hiver et de son air pur.

Francyne Lessard,
responsable du dossier
"La femme et l'activité physique"

NOTRE TISSAGE

Mon Valentin,
Toi mon amour
Toi qui as transformé mes jours
je te . . . ce matin.

On . . . on s'est choisi
Ensemble on s'est apprivoisé
L'un . . . de . . . on a filé
La . . . de . . . vie.

Tu t'es ouvert» je t'ai compris
Ensemble on a harmonisé
Les . . . de notre unité
Aux couleurs de nos fantaisies.

Tu . . . je fus ravie
Sans peine, nous avons choisi
Le fil de chaîne, le fil de trame
Dont notre amour serait bâti,

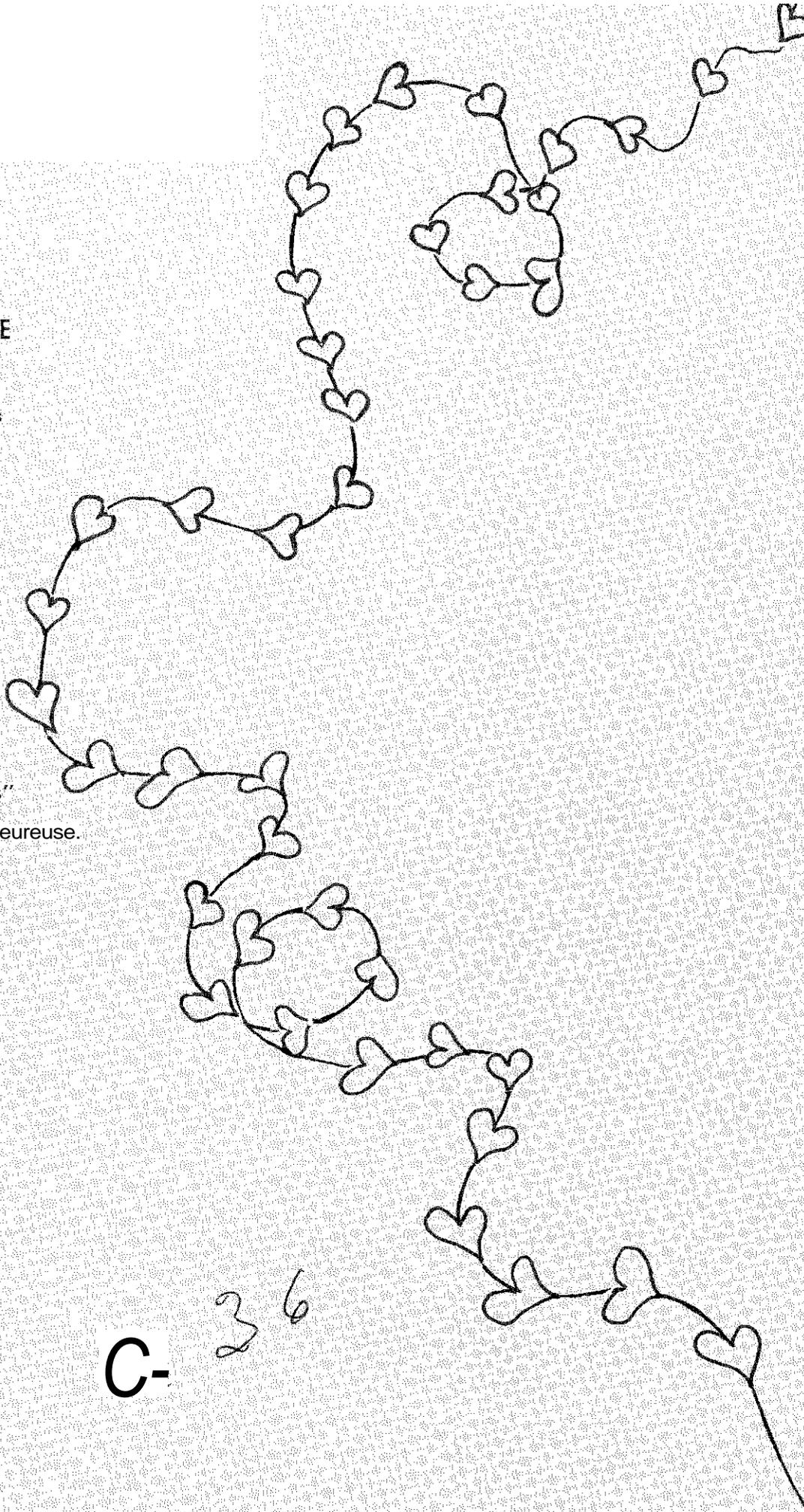
Toi le . . . la rêveuse
Ensemble, on . . . devenu "Nous"
Sur le . . . ay rythme doux
Se . . . les fils d'une vie heureuse.

Tu t'es . . . Je fus blessée
Fallut . . . la marche
Finit les . . . à toute allure
Un fil de . . . brisé.

Qui de . . . va décider
De . . . la suite heureuse
De notre laize amoureuse
Et . . . le fil cassé?

Et le miracle s'est accompli
quand je t'ai vu» j'ai pardonné
Ensemble on s'est reconcilié
Notre tissage a . . . vie.

Marie de Join



C-

36